



Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat en Biovallée

CONVENTION D'ENTENTE

Avenant n°1

Entre :

la **Communauté de Communes du Val de Drôme (CCVD)**, représentée par son Président, Monsieur Jean SERRET, autorisé à signer le présent avenant par délibération du conseil communautaire en date du 27 mars 2022,

la **Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans (CCCPS)**, représentée par son Président, Monsieur Denis BENOIT, d'autre part, autorisé à signer le présent avenant par délibération du conseil communautaire en **date du XX/YY/2022,**

et la **Communauté de Communes du Diois (CCD)**, représentée par son Président, Monsieur Alain MATHERON, d'autre part, autorisé à signer le présent avenant par délibération du conseil communautaire en **date du XX/YY/2022,**

Vu la convention initiale signée par les parties le 21 décembre 2020 et définissant les modalités de mise œuvre du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat,

Il est convenu ce qui suit :

L'article 8. « Conditions financières » de la convention initiale est ainsi modifié :

Clé de répartition du reste à charge :

L'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement du service étant porté par la CCCPS, la CCVD et la CCD s'engagent à participer de façon forfaitaire au prorata de leurs populations respectives, selon la clé de répartition suivante :

	Population (Source : Insee 2019)	Clé de répartition
CCCPS	15 863	27.3%
CCVD	30 442	52.5%
CCD	11 745	20.2%

Afin de faciliter le suivi financier, cette base ne sera pas actualisée pendant la période de la mise en œuvre de la convention sauf si le périmètre de l'une des communautés de communes venait à être modifié.

Conditions de versement

- Une avance pourra être demandée par la CCCPS à la CCVD et à la CCD correspondant aux besoins de trésorerie du service,
- Acompte en juillet établi sur la base des frais réels,
- ~~Une régulation faite suivant le coût réel de l'année écoulée sera réalisée en février de chaque année.~~
- Une régulation prenant en compte les recettes et les coûts de l'année écoulée pourra être faite à la demande de l'une des parties.

Des acomptes complémentaires pourront être appelés par la CCCPS.

Contribution exceptionnelle de la CCD

La communauté de communes du Diois versera une contribution exceptionnelle de 15 000 €. Cette contribution correspond au coût de rédaction de la candidature à l'AMI Région effectuée en 2020 et au bénéfice d'intégrer un service opérationnel et reconnu sur le territoire.

Services supports, locaux et fluides

Les collectivités mettront à disposition des services supports tels que définis par l'~~Erreur ! Source du renvoi introuvable.~~ Article 5 - ~~Erreur ! Source du renvoi introuvable.~~ Engagements des parties. La mise à disposition des services supports sera intégrée au budget du service.

La CCCPS percevra un forfait par ETP hébergé au siège afin de couvrir les frais liés aux locaux et aux fluides (ce montant est indiqué en annexe 1 et pourra être revu annuellement par avenant).

Budget

~~Pour 2021 le budget est présenté en annexe 1. La conférence intercommunale proposera les budgets des années suivantes.~~

L'annexe 1 présente le bilan financier de l'année écoulée ainsi que le budget prévisionnel celui de l'année à venir.

L'annexe 1 de la convention initiale est ainsi modifiée :

Annexe 1 - Bilan 2021 et BP 2022

Dépenses totales par famille		
	Réalisé 2021	BP 2022
Divers - imprévus	2 381 €	13 555 €
Services supports EPCI (salaires)	8 000 €	10 800 €
Matériel	12 157 €	10 514 €
Locaux et fluides	8 464 €	14 400 €
Logiciels et outils de gestion	0 €	6 608 €
Communication	2 676 €	4 433 €
Frais de déplacement	4 206 €	10 552 €
Frais de missions et formation	511 €	8 347 €
Salaires	216 508 €	382 455 €
Presta (Animation PIG)	48 000 €	30 842 €
Presta (Compagnon bâtisseurs)	0 €	10 700 €
Presta (Formation artisans, etc.)	0 €	7 000 €
Fonds de subvention	0 €	161 718 €
Véhicule		18 000 €
TOTAL	302 903 €	689 923 €

Recettes		
	Réalisé 2021	BP 2022
Région	34 393 €	29 751 €
Pg SARE	61 182 €	145 281 €
CEE	9 893 €	0 €
Autres recettes (SLIME - CLER)	40 680 €	54 274 €
Territoire d'Innovation	118 785 €	146 000 €
Excédent année précédente		82 185 €
Prime surchauffe 2021		32 000 €
FCTVA		2 953 €
Participation exceptionnelle CCD entré		15 000 €
Cofinancement CCCPS	31 907 €	49 817 €
Cofinancement CCVD	64 226 €	95 801 €
Cofinancement CCD	24 023 €	36 861 €
Total recettes	385 089 €	689 923 €

Les éléments suivants sont intégrés au budget :

- La CCCPS percevra 6 000 € au titre de la mise à disposition des services supports (ressources humaines, comptabilité et encadrement) + 2 800 € correspondant aux frais de gestion du fonds de subvention,
- La CCVD percevra 2 000 € au titre de la mise à disposition du service communication,
- La CCCPS percevra un forfait de 1 600 € par ETP hébergé au siège afin de couvrir les frais liés aux locaux et aux fluides (ce montant est indiqué en annexe 1 et pourra être revu annuellement par avenant).

Fait à Aouste sur Sye, le

Le Président de la Communauté des Communes du Crestois et du Pays de Saillans,
Denis BENOIT

Le Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée
Jean SERRET

Le Président de la Communauté des Communes du Crestois et du Diois,
Alain MATHERON